

Vous êtes ici : [Accueil ISTD](#) [À couvrir l'IST](#) [Les partenariats](#)

Les partenariats

L'IST a une vraie culture du partenariat, sur plusieurs plans :

- Le territoire : Le CFA travaille en partenariat avec les services de l'Etat départementaux et régionaux chargés de l'emploi et de la formation, mais aussi les Missions Locales, certaines mairies, l'école de la 2ème chance et les agences Pole Emploi du territoire.
- Les opérateurs économiques : Les branches et syndicats professionnels représentés localement, régionalement ou nationalement et les organisations interprofessionnelles, tous représentés au sein du Conseil de Perfectionnement.
- Les finances : Le Conseil Régional est un partenaire incontournable sur ce sujet. Les entreprises aussi, à travers leur apport en Taxe d'Apprentissage, essentiel au fonctionnement de l'établissement
- La pédagogie : Les TPE et PME individuellement, qui s'impliquent dans les jurys ou nous confient le positionnement de leurs candidats à l'apprentissage.
- Les grands entreprises, qui sont de plus en plus nombreuses à venir vers nous pour construire ensemble des parcours, former une population ciblée, prévoir l'avenir dans une logique de GPEC. Là, nous étudions avec elles toutes les possibilités, y compris celles qui consistent à impliquer certains de leurs personnels dans le processus pédagogique.
- Culturel et international : L'établissement construit des partenariats avec d'autres établissements à l'étranger (Italie, Allemagne, Espagne, Chine) pour permettre des échanges d'apprentis et de formateurs, avec le soutien de CCI France et du Conseil Régional. Des projets culturels et sociaux sont aussi élaborés avec des partenaires de toutes sortes, spécialisés et de préférence avec un ancrage local.

Institutionnels

Le Conseil Régional Rhône Alpes :

La Région contribue au financement de l'établissement tant pour son fonctionnement que pour les investissements. La Région et l'Etat ont mis en place en juillet 2011 un Contrat d'objectifs et de moyens pour la modernisation et le développement de l'apprentissage. Les objectifs de ce Contrat sont notamment :

- l'augmentation du nombre d'apprentis dans les cinq prochaines années pour arriver à environ 53 000 d'ici 2015
- le développement du nombre et de la qualité des formations dispensées et de la qualité des conditions de vie des apprentis.

La politique en faveur de l'apprentissage met l'accent sur l'amélioration des conditions de formation et de vie des apprentis : **la bourse d'équipement professionnel des jeunes (BEPJ)** a été revalorisée depuis 2008 et un **fonds de solidarité** aux jeunes les plus en difficulté a également été créé dans les Centres de formation d'apprentis (CFA).

Les employeurs bénéficient d'aides de la Région. Grâce aux **AEA (Aides aux Employeurs d'Apprentis)**, tout employeur de Rhône-Alpes, qui conclut un contrat d'apprentissage, perçoit une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 euros.

Afin d'inciter les petites entreprises à accueillir des apprentis, des bonifications sont également prévues pour les PME de moins de 20 salariés et pour les employeurs embauchant des apprentis préparant un diplôme de premier niveau de qualification.

L'Etat

L'IST dépend du Rectorat de l'Académie de Grenoble pour la partie pédagogique et l'organisation des examens des diplômes Education Nationale (CBTS).

Les formateurs bénéficient d'une autorisation d'enseigner délivrée par les services du Rectorat (Délégué à l'Apprentissage et aux Enseignements Technologiques).

Enfin, la Direction de l'IMT travaille en lien étroit avec l'Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi/ (DiRECCTE)

Les Missions Locales

La [CCI de Grenoble](#) a signé une convention de partenariat avec les Missions Locales de Grenoble, Alpes Sud Isère, Sud Isère, Isère-Drac-Vercors, Saint Martin d'Hères et Grésivaudan afin de faciliter l'intégration des jeunes suivis dans des cursus en apprentissage. Les actions menées en commun vont de la mise en place de parrainages de jeunes, au job-dating et informations collectives spécifiques.

Entreprises

L'IST a une stratégie forte de création de partenariats avec les grandes entreprises. Au service du développement économique et géré par la CCI, il est logique que nous mettions tout en œuvre pour permettre aux grandes entreprises de s'investir pleinement dans l'apprentissage à ses côtés.

Les partenariats peuvent se décliner et se définir sur les axes suivants :

- Analyse des besoins et GPEC
- Aide à la construction d'un plan pluriannuel de développement de l'apprentissage
- Aide au positionnement d'apprentis (candidatures)
- Organisation de job-dating
- Organisation d'informations collectives (en cas de gros besoins de recrutement) et mise en relation avec les candidats
- Implication de formateurs entreprises dans la pédagogie
- Constitution de groupes dédiés (pour une enseigne)
- Intégration de formateurs entreprises pour assurer tout ou partie des enseignements technologiques et professionnels
- Ingénierie commune des formations à partir des référentiels et des besoins d'entreprise
- Installation d'académie/campus d'entreprise sur le site
- Co-construction de référentiels spécifiques
- Transfert de savoir-faire.

L'IST pratique ces partenariats depuis maintenant plus de 10 ans et sait parfaitement s'adapter aux différentes cultures d'entreprises. Les entreprises suivantes nous ont fait confiance pour la mise en place de partenariats d'envergure : Go Sport, Carrefour, La Poste, EDF, Orange, Veolia Environnement, Schneider Electric, Galeries Lafayette, Crédit Agricole...)

Les branches professionnelles, syndicats et ordres

Les organisations professionnelles sont non seulement présentes de façon formelle dans le Conseil du CFA, mais elles sont aussi interrogées régulièrement pour définir les besoins et construire le Projet d'Etablissement.

Cette démarche fait partie du quotidien des relations avec les principales organisations professionnelles, toutefois tous les 3 ans, les Présidents et Secrétaires Généraux des fédérations, syndicats et ordres concernés sont interrogés pour affiner les besoins et engager un travail prospectif.

L'IST se doit d'anticiper sur les besoins d'une profession. Entre le moment où celle-ci exprime le besoin et le moment où le jeune est compétent, diplômé et disponible sur le marché du travail il se passe en moyenne 4 ans. Si ce travail d'anticipation ne se faisait pas sérieusement, le risque serait de former des jeunes gens à des qualifications obsolètes ou inutiles ou de le former trop tard et de mettre l'entreprise en déficit de recrutement (métier en tension). L'anticipation et la réactivité sont donc deux éléments stratégiques dans le développement de l'apprentissage à l'IST.

L'IST écoute « le marché » et propose à l'ouverture, des sections plébiscitées et soutenues par les organisations

professionnelles concernées et l'interprofessionnel, notamment pour contribuer à l'évaluation des besoins sur les fonctions transversales (commerciales, assistantat, management) souvent peu analysés par les branches sectorielles.

